
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FEVRIER 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 3 février 2006 à 14h30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ETAIENT EXCUSES :

- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan donnant pouvoir à Mme ANNEE
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Mr HAMEL
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Conseil d'administration

du 03/02/2006

II-Questions budgétaires et financières

1 – Budget annexe SAGE : Clôture au 31 décembre 2005

Le budget annexe SAGE a eu pour vocation de regrouper l'ensemble des dépenses relatives aux études préalables à la réalisation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine (investissement) et à l'animation de ces études, notamment les dépenses de personnel (fonctionnement).

Ce document est aujourd'hui achevé, et l'ensemble des participations des financeurs sont effectivement encaissées, à l'exception des soldes dus par la DIREN BRETAGNE et la Région Pays de la Loire, soldes qui ne sont pas recouvrables.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2005 seront repris au budget principal en 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prononce la clôture de ce budget annexe au 31 décembre 2005 dans les conditions proposées.

**Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT**


Yvon MAHE

PJ : tableau récapitulatif des sommes dues et recouvrées.

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

1 5 FEV. 2006

CLOTURE SAGE VILAINNE : ANNEES 1998 à 2002

	ETUDES		ANIMATION		TOTAL		LAV
	DU	VERSE	DU	VERSE	DU	VERSE	
TOTAL DEPENSES	381 139.29		568 214.51		949 353.80		LAV
FINANCEURS							ECART
Agence de l'Eau	190 569.64	188 810.35	170 464.35	173 520.70	361 033.99	362 331.05	1 297.06
ETAT/DIREN	76 227.86	51 750.41	-	-	76 227.86	51 750.41	24 477.45
Département de Loire-Atlantique	15 245.57	24 720.40	45 457.16	35 982.33	60 702.73	60 702.73	-
Département des Côtes d'Armor	7 622.79	7 622.84	22 728.58	22 359.00	30 351.37	29 981.84	369.53
Département d'Ille et Vilaine	30 491.14	30 491.14	90 914.32	90 914.31	121 405.46	121 405.45	0.01
Département du Morbihan	22 868.36	22 868.36	68 185.74	68 185.75	91 054.10	91 054.11	0.01
Région Pays de la Loire	7 622.79	12 035.27	34 092.87	13 659.97	41 715.66	25 695.24	16 020.42
Région Bretagne	30 491.14	25 429.18	136 371.49	143 320.81	166 862.63	168 749.99	1 887.36
TOTAL FINANCEURS	381 139.29	363 727.95	568 214.51	547 942.87	949 353.80	911 670.82	37 682.98
AUTOFINANCEMENT IAV		17 411.34		20 271.64		37 682.98	

3.97%